

10 Faits divers & Justice

Session criminelle ordinaire de Libreville/Bilan

20 condamnations, 5 sursis et 1 acquittement

JNE

Libreville/Gabon

LA première session criminelle ordinaire annuelle de la Cour d'appel de Libreville pour l'année judiciaire 2018-2019 a pris fin sur un bilan positif, assurent les organisateurs.

Dossiers examinés

22 dossiers ont été enrôlés et un a été renvoyé à la prochaine session criminelle annuelle.

Crimes

Il y a eu 24 crimes: 3 trafics et exploitation d'enfants, 8 vols qualifiés, 3 coups mortels, 2 meurtres, 3 associations de malfaiteurs, 3 viols sur mineure de moins de 15 ans, une importation de cannabis et une arrestation et séquestration arbitraires.

Délits

10 délits ont été examinés : 3 défauts de carte de séjour, un vol aggravé, une



Photo : F. M. MOMBO

Les deux chefs d'orchestre de la session criminelle de Libreville, Paulette Akolly, présidente de la Cour judiciaire...



Photo : F. M. MOMBO

... et Marie-Blanche Mbabiri, procureur général près de ladite Cour.



Photo : BANDOMA/L'Union

destruction des biens appartenant à autrui, un usage de faux, une détention de cannabis, une détention illégale d'armes à feu et une extorsion de fonds.

Peines infligées

Les prisons fermes vont de 6 à 20 ans, soit respectivement 10, 6, 9, 7, 16, 10, 16, 13, 5, 20, 7, 11, 10, 14, 12, 7, 15, 8, 8 et 5 ans. Ce qui fait un total de 209 ans.

Sursis

Il y a eu 5 sursis de 4 mois, 2, 2, 6 et 8 ans ; soit un total de 18 ans et 4 mois.

Acquittement

Un accusé a été acquitté au bénéfice du doute.

Amendes

Le total des amendes infligées aux condamnés s'élève à la somme de 30,1 millions de francs.

La salle d'apparat du Palais de justice de Libreville où se tenaient les audiences.

Trafic d'ivoire, faux et usage de faux à Mayumba

Un ressortissant camerounais écroué à Tchibanga

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

UN ressortissant camerounais, Fabrice Biakeu, présenté comme un récidiviste, vient d'être incarcéré à la prison centrale de Tchibanga pour une affaire de trafic d'ivoire. En effet, une bonne quantité de défenses d'éléphants, emballées dans des cartons et prêtes à être écoulées, ont été saisies sur lui, par la police judiciaire (PJ). Qui plus est, de faux documents ont été trouvés par les fonctionnaires de police lors de la perquisition effectuée au domicile du suspect.

Nous sommes le 13 avril 2019 à Mayumba, une ville de la province de la Nyanga. Une unité mixte composée de la Police judiciaire, des Eaux et forêts et de l'ONG Conservation Justice, est saisie par une source anonyme de ce qu'une importante trans-



Photo : DR/L'Union

Fabrice Biakeu, dans les locaux de la police à Tchibanga.

action d'ivoire va se dérouler au petit matin. Très tôt, les enquêteurs se rendent au lieu indiqué et guettent. Quelques instants après, Fabrice Biakeu sort d'un véhicule et fait descendre plusieurs cartons soigneusement scotchés. Puis, il les transporte un à un dans un logement préalablement loué. Mais, tout à coup, le présumé délinquant flaire le piège. Aussi, tente-t-il de



Photo : DR/L'Union

Les cartons contenant des pointes d'ivoire.

s'enfuir. Trop tard, il est vite maîtrisé par les enquêteurs. Et en déballant ses bagages, les agents font une découverte intéressante: des pointes d'ivoire sciées en plusieurs morceaux. **MANDAT DE DÉPÔT**• Le contenu du bagage est détaillé par un membre de l'ONG Conservation Justice présent lors de l'interpellation du sujet camerounais: « Lorsque les cartons ont été ouverts, les agents

de police ont trouvé 16 pointes sectionnées en 28 morceaux et 2 pointes entières, pour une masse d'environ 76 kilogrammes. »

Lors de son audition, Fabrice Biakeu confiera aux enquêteurs avoir acheté "ces produits" dans le but de les revendre à un commerçant de la ville de Mayumba. Poursuivant leur enquête, les policiers effectuent une perquisition à son domicile. Ils y



Photo : DR/L'Union

La marchandise saisie a une masse de 76 kilogrammes.

saisissent plusieurs faux documents, dont une carte nationale d'identité gabonaise (CNI) portant le portrait de Fabrice Biakeu, au nom de Elvis Jackson Messi M'edzang. Interrogé à ce sujet, l'intéressé avouera l'acte de falsification, expliquant que cette fausse pièce d'identité a été faite à partir d'un cybercafé.

Présenté devant le procureur de Tchibanga, le mis en cause, après audition, a

été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province de la Nyanga pour les chefs d'inculpation de détention, transport et commercialisation de produits d'une espèce intégralement protégée, délits prévus et punis par les dispositions des articles 92, 274 et 275 du Code forestier gabonais.

Il devrait également être poursuivi pour faux et usage de faux.

Les faits d'ailleurs

Un enfant tombe dans une rivière puis est sauvé par son chien

A Melisey (France), un enfant de 3 ans a échappé à la vigilance de ses parents et est tombé dans la rivière l'Ognon. Aussitôt, le chien de la famille s'est jeté à l'eau et a permis au garçonnet de s'accrocher à son collier, le temps que ses parents les sortent tous deux de l'eau. "Max, le héros à quatre pattes, âgé de 3 ans est un chien très affectueux" a expliqué la gendarmerie sur sa

page Facebook. L'animal est un Border Collie croisé Bouvier Bernois. Le petit Matthew et son copain Max se portent bien".

Un ado abat ses grands-parents et comptait commettre un massacre au lycée

Dans le Wisconsin (États-Unis), Alexander Kraus, 17 ans, a abattu son grand-père, âgé de 74 ans, et sa grand-mère, âgée de 73 ans, à leur domicile. Puis il a appelé la police et a avoué son crime. Les forces de l'ordre, arri-

vées sur place, n'ont pu que constater le décès des grands-parents. L'adolescent a été interpellé. Les policiers ont découvert dans son sac à dos des notes ainsi qu'un livre. Dans ces notes, Alexander Kraus expliquait comment il tuerait ses grands-parents. En garde à vue, le jeune homme a également expliqué qu'il comptait commettre un massacre dans son lycée. On ignore les causes de ce drame. Le suspect a été placé en détention provisoire.

Un pédophile incarcéré viole une fillette au parloir de la prison

Un homme de 49 ans purge actuellement une peine de 20 ans de prison pour avoir violé 6 fillettes, des enfants et préadolescentes de son entourage familial, amical ou professionnel. Le quadragénaire a été sorti de sa cellule de la prison de Muret (France), et a été placé en garde à vue pour des abus sexuels sur une petite fille. Des actes qui au-

raient été commis en prison, lors de "parloirs familiaux". Les faits se sont déroulés lorsqu'il était écroué à la maison d'arrêt de Nîmes. Si les faits son avérés, il restera à comprendre pourquoi a-t-on laissé un prédateur sexuel au contact d'une fillette alors que les psychiatres avaient décrit le suspect comme ayant une "dangerosité criminelle" importante avec un risque élevé de "réitération de comportements pédophiles".

Rassemblés par JNE